

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13.12.2021
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-Hélène HUCHET, Stéphane MOREAU, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Roch DOSSOU, Marie-France AGNOFE, Dominique JAILLON, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Salvador LUDENA, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Laure PINTEAUX, Loïc FLICHY, André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAME, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 4

Marie-Alice RUELLE a donné pouvoir à Delphine FOURCADE
Armelle de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD
Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Stéphane Moreau

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Dominique SERVAIS

Marc TOURELLE

Bienvenue à ce dernier conseil de l'année. Bienvenue également à toutes les personnes qui nous regardent à Noisy-le-Roi et ailleurs et merci à elles de suivre en direct nos débats du conseil municipal.

INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Marc TOURELLE

Avant toute chose, je voudrais souhaiter la bienvenue à deux nouveaux conseillers municipaux, puisque Alix MICHEL et Sybille AMSLER nous ont donné leur démission en raison de changements dans leur vie personnelle. Et je vais demander à Laure PINTEAUX de bien vouloir dire quelques mots, se présenter et je lui souhaite la bienvenue.

Laure PINTEAUX

Merci de m'accueillir, en tout cas je suis ravie d'intégrer le conseil municipal. J'habite Noisy depuis douze ans, je suis maman de trois enfants et je suis professionnelle de santé dans un hôpital. Je vais donc mettre mes compétences à votre service au quotidien, si c'est possible. Merci en tout cas.

Marc TOURELLE

Merci Laure et bienvenue parmi nous dans ce conseil municipal.

Je souhaite la bienvenue également à Loïc FLICHY, qui vient en remplacement de Sybille AMSLER, qui est partie moins loin qu'Alix, qui va déménager sur Bailly mais qui a démissionné également pour des raisons personnelles, son activité professionnelle lui prenant énormément de temps. Je laisse donc la parole à Loïc pour qu'il se présente en quelques mots.

Loïc FLICHY

Merci de m'accueillir. Je suis Loïc FLICHY, je suis Noiséen depuis vingt-quatre ans, j'ai quatre enfants et une petite-fille. Et dans le civil, je dirige une mutuelle d'assurance.

Marc TOURELLE

Très bien. Merci Loïc et bienvenue dans notre conseil municipal.

CONSIDERANT les démissions d'Alix MICHEL et de Sybille AMSLER, le conseil municipal prend acte de l'installation de Laure PINTEAUX et de Loïc FLICHY

(Désignation des deux secrétaires de séance, Delphine FOURCADE et Dominique SERVAIS, et lecture des pouvoirs)

Marc TOURELLE

Vous avez donc reçu le compte-rendu des décisions du maire qui ont été prises depuis la dernière séance. Est-ce qu'il y a des questions, des précisions sur ces décisions ?

André BLUZE

D'accord.

J'ai peut-être une suggestion à faire au sujet des décisions. Je me suis permis d'aller regarder la vidéo du dernier conseil municipal de Bailly, il se trouve que le maire énumère toutes les décisions. Est-il possible de le faire ?

Marc TOURELLE

J'ai déjà indiqué que ce serait beaucoup trop long et beaucoup trop exhaustif. Inversement, c'est ainsi qu'il est procédé lors des séances conseils du conseil communautaire de Versailles Grand Par cet cela fonctionne très bien. Mais je suis toujours très ouvert pour répondre à toutes les questions qui concernent ces décisions.

Michel BOISRAMÉ

J'ai une question concernant l'aquarium, je trouve que le coût est excessif, cela représente 1 850 € par an, un contrat de trois ans soit 5 500 € juste pour entretenir l'aquarium. N'aurait-on pas pu déjà trouver une société qui soit plus proche et qui ne nous facture pas à chaque fois 63 € de déplacement ? Il y a autant de déplacement que de main-d'œuvre. Merci.

Marc TOURELLE

Cet aquarium est extrêmement apprécié par la population. Est-ce qu'il y a des gens moins chers ? Je n'en suis pas sûr, je pense qu'il y a eu une consultation, mais je suis prêt à en rediscuter. Je ne sais pas quoi répondre à cette question, en général nous demandons à plusieurs sociétés de nous fournir une proposition.

Michel BOISRAMÉ

Cette société est basée à Paris, il n'y en a pas dans les Yvelines qui aurait pu être plus proche ? Parce que c'est pour cela que nous nous retrouvons avec une facture de 63 € à chaque déplacement.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas la réponse à cette question ce soir, je ne sais pas qui a été consulté, mais bien évidemment je reviendrai vers l'ensemble du conseil pour dire combien de propositions nous avons reçues, quel a été le résultat et pourquoi celle-ci a été retenue.

André BLUZE

J'ai une question, au sujet de la décision relative à une facture de serrurerie pour le multi-accueil des Deux oies. Le multi-accueil a été construit très récemment, je ne comprends pas pourquoi il y a un surcoût de 4 390 € HT. Pourquoi cela n'avait-il pas été prévu ? Et ce n'est pas le premier surcoût que nous supportons, il y a eu l'histoire des orangers. C'est une question que je me pose et que beaucoup de Noiséens peuvent se poser aussi.

Marc TOURELLE

Dans tous les chantiers il y a des plus-values et des moins-values. Il y a toujours des choses qui arrivent en cours de chantier qui n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du marché. Pourquoi les travaux supplémentaires de clôture, au niveau du muret préfabriqué, d'une part, et la création du garde-corps et d'une main courante n'ont pas été prévus au départ ? Je ne saurais te le dire, mais effectivement c'est une plus-value de 4 390,40 € qu'il a bien fallu intégrer parce que ce n'est pas une question de confort mais une question de sécurité.

André BLUZE

Mon étonnement vient du fait de savoir pourquoi cela n'a pas été prévu au départ.

Catherine DOTTARELLI

Effectivement, il y a un cabinet conseil, comme tu le dis c'est une question de sécurité, c'est tout de même étonnant que cette question de sécurité n'ait pas été prise en compte par l'architecte conseil.

Marc TOURELLE

Oui, tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Catherine DOTTARELLI

Oui, j'ai une autre question concernant la décision 2021.10-059 sur l'entretien des locaux, l'avenant au contrat d'entretien, de nettoyage pour les locaux de l'ex-crèche Beausseux, dans laquelle il y a apparemment une pratique d'activités associatives. Peut-on savoir lesquelles ? Est-ce en cours ? Est-ce utilisé ou est-ce une projection ?

Marc TOURELLE

Je vais laisser la parole à Stéphane pour apporter des compléments d'information.

Stéphane MOREAU

Effectivement, les locaux de l'ancienne crèche Beausseux ont été mis à la disposition d'une association qui pratique le yoga, de manière à pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions, notamment de bonnes conditions de chauffage. Ce qui est absolument indispensable pour toutes les activités mais encore plus, s'il en était besoin, pour le yoga qui se pratique de façon statique et au niveau du sol.

Catherine DOTTARELLI

Là, je parle du contrat d'entretien, mais effectivement la décision suivante c'est le contrat d'entretien, de maintenance du système de climatisation pour tous les anciens locaux de crèches fermées : Les Petits Loups, Beaussieux et Les Petits Poucets. Là aussi, quelles sont les activités et quelle est la raison du maintien de l'entretien de cette climatisation ? Est-ce toujours en projection d'une utilisation future ou est-ce utilisé à l'heure actuelle ?

Stéphane MOREAU

Juste pour préciser parce que c'est peut-être un peu technique, mais une climatisation que l'on n'entretient pas péri. C'est une pompe à chaleur, ce sont donc des climatisations réversibles, si elles ne fonctionnent pas, nécessairement, au bout d'un certain temps elles ne fonctionnent plus, il faut donc les faire tourner.

Catherine DOTTARELLI

Nous sommes bien d'accord que ce sont des locaux vides pour l'instant, à part Beaussieux ?

Stéphane MOREAU

A Beaussieux il y a une activité de yoga. A ma connaissance aux Petits Loups il n'y a pas d'activité et pour la troisième que tu as citée, je ne sais pas mais à connaissance non plus.

Marc TOURELLE

Merci pour ces précisions, Stéphane. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions, je propose donc de passer au point suivant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 11 octobre 2021

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions quant à ce procès-verbal ?

Magali PRADEL

J'ai une question au niveau de la sonde qui était posée au niveau de la forêt concernant l'enregistrement du bruit. J'avais demandé le cahier des charges, est-ce que maintenant le cahier des charges de cette sonde est disponible ?

Marc TOURELLE

Là, je vais me tourner vers Marc.

Marc TIMSIT

Nous vous transmettrons les spécifications de la sonde. Parce que c'est un document que nous avons eu lorsque nous avons acquis cette sonde et que nous allons vous transmettre.

Magali PRADEL

D'accord, je l'avais demandé à la séance précédente, je le demande donc à nouveau ce soir.

Et j'avais une autre question : je voulais savoir comment cela va s'organiser dans le cadre de la révision de l'étude qui va être faite, au premier semestre 2022, concernant le plan d'exposition au bruit. Peux-tu nous en dire un peu plus ? Quelle va être la consultation ? Vas-tu organiser une réunion ? Comment cela va-t-il se passer ?

Marc TOURELLE

Ce sont deux choses qui sont très différentes, puisque le plan d'exposition au bruit ne concerne que l'aérodrome de Saint-Cyr. Pour lequel, d'ailleurs, ton association est présente dans le cadre du comité consultatif de l'environnement autour de l'aérodrome de Saint-Cyr. C'est donc une question en débat, qui a été posée par l'association et à laquelle le secrétaire général de la préfecture a répondu.

Magali PRADEL

Je te parle de l'étude. C'est le préfet qui répondait le 12 août et qui disait : « *Je vous informe que le Cerema Île-de-France mène actuellement, pour le compte de la Direction Île-de-France, une étude qui permettra de réviser le classement sonore des infrastructures routières datant du 10 octobre 2020. Cette étude devrait être rendue au cours du premier semestre 2022, les maires des communes concernées seront consultés pour avis sur ce sujet de révision. A l'issue de cette procédure, les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées devront être mis à jour, annexant le nouvel arrêté de classement sonore de ces annexes* ».

Je voudrais donc savoir comment cela va se passer, puisque tu vas être consulté.

Marc TOURELLE

Je n'ai pas été consulté pour le moment, j'attends donc d'avoir cette consultation avant de pouvoir te répondre, puisque je n'ai pas reçu d'invitation du préfet ou de qui que ce soit pour ces éléments-là.

Magali PRADEL

Oui, mais pour organiser quelque chose ce serait bien de l'anticiper, non ?

Marc TOURELLE

Je sais que le bruit dans l'environnement est un sujet auquel tu es très attaché, je ne manquerai donc pas de revenir vers toi et ton association dès que j'aurai des instructions du préfet à ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres éléments à partager concernant ce procès-verbal, je vous propose de l'adopter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Marc TOURELLE

Quelques informations générales concernant surtout la situation sanitaire qui est toujours préoccupante. Selon certains nous sommes déjà au pic, selon d'autres sur un plateau haut. Cela nous a obligés à reporter un certain nombre d'événements : le repas de Noël des Jardins de Noisy, l'accueil des nouveaux arrivants et un certain nombre d'autres manifestations comme la Sainte-Geneviève du Groupement de gendarmerie départementale, ou la Sainte-Barbe des pompiers de Villepreux. Bref, tous les événements qui comportent des éléments de convivialité. Pour le moment, tout cela n'existe plus, malheureusement.

Je voulais profiter de ce conseil municipal pour inviter tous les Noiséens à redoubler d'effort pour respecter les gestes barrières, et notamment à l'approche des fêtes. Les nouvelles que nous recevons en provenance de la Grande-Bretagne concernant l'arrivée d'une éventuelle sixième vague avec Omicron ne nous invitent pas, pour le moment, à l'optimisme. Nous avons donc à faire preuve de responsabilité. J'en profite pour relancer et relayer cet appel des autorités pour la vaccination, et notamment pour la troisième dose qui est l'un des moyens, avec les gestes barrières, de lutte contre cette pandémie. Non seulement pour nous, pour la santé des plus fragiles, mais également pour soutenir nos hôpitaux et les personnes qui y travaillent, et soulager le plus possible leur travail. Je souhaitais vraiment faire ce point et je sais que vous-mêmes, en tant qu'élus, vous relayez ce devoir de responsabilité.

De façon un peu plus joyeuse, je voulais aussi attirer votre attention, et celle des personnes qui nous regardent, sur une initiative annuelle du journal Toutes les Nouvelles de Versailles : découvrir et de voter pour l'Yvelinois 2021. Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'il y a 30 candidats dont 2 Noiséens. Je vais commencer par une Noiséenne, qui est Anne-Marie Desplat-Duc, auteur jeunesse au succès national. Elle était présente aux dernières Rencontres du Livre et a toujours un fort succès auprès de la jeunesse, et je vous invite à la découvrir.

Mais mon cœur balance car il y a aussi Monsieur Bruno Bentz, qui est Noiséen de cœur, qui a fait beaucoup et continue de faire pour l'histoire de notre ville, le château de Noisy, ses jardins et dépendances. Sa dernière conférence, le 1^{er} décembre, a été tout à fait remarquable et très appréciée. Vous pouvez voter, soit par courrier, soit par Internet auprès des Nouvelles de Versailles.

Deux points d'agenda avant d'oublier : les deux premiers conseils municipaux de 2022 auront lieu le 14 février 2022, avec inscription à l'ordre du jour du débat d'orientations budgétaires, et le 4 avril 2022 avec le vote du budget primitif pour 2022.

BUDGET COMMUNAL 2022 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Marc TOURELLE

Je vous propose de rentrer dans le vif du sujet concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de notre séance, et je vais laisser la parole à Géraldine Lardennois qui va nous présenter quelques délibérations financières.

Géraldine LARDENNOIS

Comme indiqué, notre budget 2022 sera présenté au conseil municipal en avril 2022. Pour la bonne marche des services jusqu'à cette date-là, la loi nous permet de mandater toutes les dépenses relatives à la section de fonctionnement. Bien entendu, aussi, d'engager toutes les dépenses visant à payer nos dettes.

En revanche, il faut que nous demandions une autorisation au conseil municipal pour engager des dépenses pour la section d'investissement jusqu'au mois d'avril 2022. La loi nous permet de demander une autorisation nous permettant d'engager jusqu'à un quart du montant inscrit l'année précédente au titre du budget d'investissement, nous avons environ 9,9 millions d'euros. Et là, nous vous proposons d'autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 440 000 €. Nous avons listé les dépenses que nous voulions couvrir, cela concerne les bâtiments, l'informatique, la voirie, l'église et les circulations douces. Ce sont donc des investissements pour lesquels nous savons qu'il y aura des versements, des paiements qui seront effectués d'ici le mois d'avril.

Il vous est demandé de pouvoir engager, sur la section d'investissement, au titre du budget 2022, à hauteur de 440 000 €.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine, pour cette présentation. Il s'agit donc d'une délibération qui est présentée en fin d'année tous les ans pour nous permettre de fonctionner avant le vote du budget. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Pour autoriser l'engagement de ces dépenses : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 pour le montant et l'affectation suivants :

INVESTISSEMENT			
DEPENSE			
CHAP	LIBELLE	Crédits Ouverts en 2021 (BP+BS+RC+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
	Opération 101 - Batiments	570 590,37 €	120 000,00 €
	Opération 103 - Informatique	169 290,85 €	20 000,00 €
	Opération 105 - Voirie	690 936,42 €	100 000,00 €
	Opération 121 - Rénovation Eglise Saint Lubin	503 210,00 €	100 000,00 €
	Opération 123 - Circulations Douces	700 000,00 €	100 000,00 €
		2 634 027,64 €	440 000,00 €

2°) **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2022 ;

3°) **PRECISE** que cette autorisation ne concerne des dépenses nouvelles de 2022, et qu'elle ne fait pas obstacle au mandatement, par l'ordonnateur, sur la base d'un état des restes à réaliser, des dépenses engagées sur 2021 mais non mandatées en fin d'année.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE – BUDGET 2021

Géraldine LARDENNOIS

Là, nous repartons sur le budget 2021, l'année n'est pas encore terminée. C'est une délibération en vue de constituer une provision pour risque, qui va aussi donner lieu à une décision modificative sur le budget 2021.

Pour mémoire, en 2018 Versailles Grand Parc a pris la décision de ne plus financer, dans le secteur du logement social, les logements sociaux en PLAI et PLUS. Et VGP avait engagé, pour des projets sur Noisy-le-Roi, 583 947 € au titre de la surcharge foncière. Il se trouve que, suite à cette décision de ne plus prendre en charge ces dépenses de surcharge foncière au niveau de VGP, il y a eu un transfert de ces engagements auprès de la commune et également transfert financier. Puisqu'en 2018 VGP a versé, au titre d'une attribution de compensation exceptionnelle, 583 947 € à la commune. Cela concernait trois engagements avec des bailleurs sociaux.

En février ou mars 2021, nous avons voté une surcharge foncière attribuée à Vilogia à hauteur de 93 200 €.

Il se trouve que cette année, VGP a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France et il a été constaté que VGP n'aurait pas dû réattribuer ces sommes aux communes, que ces engagements devaient rester inscrits au niveau de VGP.

Dans ce contexte, la commune a répondu à la Chambre Régionale des Comptes en disant qu'elle était prête à reverser le solde, 490 747 €, à VGP, à charge de VGP de le reverser en temps et en heure lorsque les bailleurs sociaux en feront la demande.

Dans ce contexte, le reversement interviendra sans doute en 2022 mais, pour la sincérité de nos comptes et par mesure de prudence, nous souhaitons constituer une provision pour risque — à hauteur de l'engagement que nous avons pris, l'engagement de rembourser — au titre de notre section de fonctionnement, puisque les sommes nous avaient été attribuées en section de fonctionnement, à hauteur de 490 747 €.

Marc TOURELLE

Merci pour cette présentation, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Magali.

Magali PRADEL

Déjà, j'ai une remarque de forme, puisque c'est quelque chose qui date de 2018, et la commission finances a été convoquée mercredi pour jeudi, alors que nous en avons eu une un peu avant et nous n'avions absolument pas abordé ce sujet. Je trouve donc cela un peu curieux.

Et ensuite, je comprends assez mal le principe de constituer une provision alors que nous avons, a priori, touché les fonds, c'est simplement un reversement. J'ai du mal à inscrire cela par rapport au solde du compte 1068, où vous m'avez confirmé que nous avons 27 millions de solde. Pourquoi constituer une provision si nous avons juste à rendre à VGP ce que nous n'aurions pas dû percevoir ?

Marc TOURELLE

Tout simplement, comme l'a exprimé Géraldine, il s'agit de sommes qui ont été versées pour des surcharges foncières à des bailleurs sociaux dans le cadre de la construction de logements sociaux. Cette compétence n'étant plus faite par VGP, puisqu'elle a décidé de verser aux communes, charge à ces dernières de verser elles-mêmes auprès des bailleurs sociaux au moment de la construction de logements.

Mais cette position a été contestée par la Chambre Régionale des Comptes qui estime que c'est toujours à la communauté d'agglomération d'effectuer cela. Il y a donc simplement un retour de ce qui était prévu, au lieu que cela passe par la commune, cela va passer par VGP.

Pourquoi constitue-t-on une provision ? Parce que c'est notre devoir, dès que nous connaissons un risque affectant cet exercice précis, de constituer une provision et je me mettrais en faute en ne le faisant pas. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait l'an dernier au moment du budget, lorsque nous avons constitué une provision relative à un risque sur le Vaucheron. Cette provision a donc été constituée et elle sera reprise au moment où les choses seront réglées.

Ce n'est donc simplement qu'un commandement comptable et une obligation pour moi, en tant qu'ordonnateur, de constituer une provision. Parce que nous allons devoir régler cette somme.

Magali PRADEL

Je ne comprends pas puisque pour le précédent montant qui était bien moindre, cela n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision.

Marc TOURELLE

Le montant de 93 000 € ?

Magali PRADEL

Oui.

Marc TOURELLE

Non, puisqu'il a été versé, il n'y a donc plus besoin de constituer de provision. On constitue une provision pour ce qui reste à verser. Il y a eu 583 000 €, puis 93 000 €, c'est donc le reste qui doit être porté en provision.

Magali PRADEL

Là, on ne fait simplement que rendre.

Marc TOURELLE

Oui, nous allons le rendre, tout à fait. Nous constatons que nous le rendons sur 2021 pour ne pas affecter la constitution du budget 2022, parce qu'il est de ma responsabilité de constater que cet argent devra être versé. C'est la règle de l'indépendance des exercices qui prévaut et qui m'oblige aujourd'hui à constater cette provision sur 2021.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose donc d'approuver cette constitution d'une provision pour risque et charge exceptionnelle 2021, comme vous l'a présentée Géraldine Lardennois : qui est contre ? Quatre votes contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

1) **APPROUVE** la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 490 747 € imputée au compte 6875 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » correspondant au solde de l'attribution compensatrice exceptionnelle perçue sur l'exercice 2018, objet d'une des conclusions de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France.

2) **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.

3) **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 – BUDGET 2021

Géraldine LARDENNOIS

Cette décision est vraiment la continuité de la précédente délibération. Nous avons constitué la provision, il faut l'inscrire budgétairement, avec le mécanisme de la partie double comptable, il faut bien l'inscrire en charge. La modification budgétaire est donc d'inscrire 497 747 € dans un compte 68 de dotation en provision.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. C'est donc la traduction comptable de la délibération précédente de la constitution d'une provision, qui se constate d'un point de vue comptable et budgétaire.

Pas de questions ? Je mets donc aux voix : qui est contre ? Quatre. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget communal tel que détaillé en annexe et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + BS + RAR)	DM 1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + BS + RAR)	DM 1	Cumul Crédits Votés
011	Charges à caractère général	2 615 776,00	-	2 615 776,00	002	Résultat reporté	542 635,63	-	542 635,63
012	Charges de personnel	3 934 577,00	-	3 934 577,00	013	Atténuation de charges	70 000,00	-	70 000,00
014	Atténuation de produits	611 751,00	-	611 751,00	70	Produits des services	1 032 467,00	-	1 032 467,00
65	Charges de gestion courante	877 691,91	-	877 691,91	73	Impôts et taxes	6 524 042,00	-	6 524 042,00
66	Charges financières	21 276,00	-	21 276,00	74	Dotations et participations	1 262 019,00	-	1 262 019,00
67	Charges exceptionnelles	18 951,00	-	18 951,00	75	Autres produits de gestion courante	155 500,00	-	155 500,00
68	Dotat* aux amortissements et provisions	-	490 747,00	490 747,00	76	Produits financiers	-	-	-
042	Opération d'ordre	772 457,00	-	772 457,00	77	Produits exceptionnels	-	-	-
022	Dépenses imprévues	211 116,00	-	211 116,00	042	Opération d'ordre	19 568,00	-	19 568,00
023	Virement à la section d'investissement	211 116,00	-	211 116,00					
		9 063 595,91	490 747,00	9 554 342,91			9 606 231,63		9 606 231,63
INVESTISSEMENT									
DEPENSE					RECETTE				
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + BS + RAR)	DM 1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + BS + RAR)	DM 1	Cumul Crédits Votés
001	Résultat reporté	-	-	-	001	Résultat reporté	4 138 951,80	-	4 138 951,80
10	Dotations et fonds propres	30 573,68	-	30 573,68	10	Dotations et fonds propres	856 000,00	-	856 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 720,00	-	260 720,00	13	Subventions d'investissement	2 175 140,00	-	2 175 140,00
020	Dépenses imprévues	-	-	-	1068	Affectation résultat	1 500 000,00	-	1 500 000,00
040	Opération d'ordre	19 568,00	-	19 568,00	040	Opération d'ordre	772 457,00	-	772 457,00
041	Opérations patrimoniales	203 562,66	-	203 562,66	041	Opérations patrimoniales	203 562,66	-	203 562,66
	Opération 101 - Batiment	570 590,37	-	570 590,37	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
	Opération 102 - Espaces verts	121 364,54	-	121 364,54	024	Cessions	-	-	-
	Opération 103 - Informatique	169 290,85	-	169 290,85	021	Virement de la section de fonctt	211 116,00	-	211 116,00
	Opération 105 - Voirie	690 936,42	-	690 936,42					
	Opération 107 - Urbanisme	84 232,00	-	84 232,00					
	Opération 108 - Cimetière	20 717,00	-	20 717,00					
	Opération 113 - Accessibilité	15 000,00	-	15 000,00					
	Opération 114 - Pôle Petite Enfance	670 285,71	-	670 285,71					
	Opération 116 - Vidéo Protection	147 512,55	-	147 512,55					
	Opération 117 - Place Quintinye	210 953,65	-	210 953,65					
	Opération 120 - Passerelle	10 587,09	-	10 587,09					
	Opération 121 - Tx Eglise Saint Lubin	503 210,00	-	503 210,00					
	Opération 123 - Circulations Douces	700 000,00	-	700 000,00					
	Opération 512 - Petite Enfance	15 000,00	-	15 000,00					
	Opération 513 - Scolaire / ALSH	30 000,00	-	30 000,00					
	Opération 801 - Vaucheron	5 308 058,88	-	5 308 058,88					
21	Immobilisations corporelles	30 511,13	-	30 511,13					
204	Surcharges Foncières	93 200,00	-	93 200,00					
		9 905 874,53		9 905 874,53			9 857 227,46		9 857 227,46
				19 460 217,44					19 463 459,09

AVENANTS FINANCIERS 2020 ET 2021 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE AVEC LA VILLE DE VERSAILLES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Géraldine LARDENNOIS

Les deux délibérations suivantes concernent des avenants financiers suite à des conventions conclues dans le cadre de Versailles Grand Parc. La première est une convention de service commun en matière de système d'information et de numérique. VGP intervient pour l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération et refacture chaque commune en fonction de critères au temps passé ou de durée d'exercice. Ces conventions donnent lieu à des avenants financiers chaque année et nous vous demandons de valider les avenants financiers de 2019 et 2020 et le prévisionnel 2021.

Les montants pour 2019 : 24 435 €, pour 2020 : 22 986 €, et pour 2021 : 22 777 €.

Ces sommes ont été inscrites au budget et nous vous demandons de valider ces avenants financiers, qui ne sont que la traduction mathématique du temps passé pour notre commune au titre de ses systèmes d'information et de numérique. Sachant qu'antérieurement, en l'absence de cette convention nous avions un coût bien supérieur plutôt de l'ordre de 40 000 € par an.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Est-ce qu'il y a des questions pour ces conventions de mutualisation avec VGP ? Tous les élus de VGP sont attentifs à ce sujet et l'un des vice-présidents est chargé de regarder tous les sujets que nous pouvons mutualiser. Et la mutualisation des services communs en matière de système d'information, de numérique, de délégué à la protection des données personnelles (DPD), est tout à fait importante pour notre commune, nous n'aurions pas les moyens d'avoir notre propre DPD.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets donc aux voix cette délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les avenants financiers 2020 et 2021 à la convention de service commun en matière de systèmes d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre des années 2019 et 2020 et les montants prévisionnels au titre de l'année 2021.
- 2) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours aux natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement ».

AVENANT FINANCIER 2019 A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION ET DE NUMERIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Géraldine LARDENNOIS

Le délégué représente un coût d'à peu près 58 000 € par an, réparti entre les communes. De même, nous avons les montants réalisés de 2019 et 2020 à approuver : 2 645 € et 2 418 € et pour 2021 : 2 235,60 €.

Marc TOURELLE

Merci, Géraldine. Informatique et DPD, même combat, et convention commune avec VGP et l'ensemble des villes qui la composent. S'il n'y a pas de questions je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 3) **APPROUVE** la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les communes de Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Bougival, Buc, Châteaufort, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay relative à la mise en place du Délégué à la protection des données au sein du service commun en matière de systèmes d'information et numérique,
- 4) **APPROUVE** les avenants financiers 2020 et 2021 aux conventions de mutualisation des services ;
- 5) **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution.
- 6) **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours aux natures 6216 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement ».

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT : DEPARTEMENT DES YVELINES / MAIRIE DE NOISY-LE-ROI / MAIRIE DE BAILLY / MUNICIPALITE D'ANTOURA / MUNICIPALITE DE JEÏTA / BUREAU TECHNIQUE DES VILLES LIBANAISES / FEDERATION DES MUNICIPALITES DU KESROUAN-FTHOUH

Marc TOURELLE

Comme vous le savez, depuis 2012 la commune accompagne la commune d'Antoura dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée. C'est une coopération qui se mène conjointement avec la commune de Bailly et pour laquelle nous avons fait, pendant toute la dernière mandature, une étude de dimensionnement et de faisabilité sur la mise en place d'un assainissement non collectif. Et 2022 verra une avancée sur le projet travaux en lui-même.

Mais pour ce qui concerne notre délibération, il s'agit plus précisément d'un appel à l'aide de nos partenaires. La commune d'Antoura pour ce qui nous concerne et la municipalité de Jeïta pour ce qui concerne la ville de Jouy-en-Josas, subissent la situation catastrophique dans laquelle se trouve aujourd'hui le Liban. Vous avez, dans la note explicative de synthèse — je ne vais pas les détailler — un certain nombre de chiffres, d'informations concernant notamment l'inflation qui touche les prix des biens alimentaires et des boissons qui ont augmenté de 170 %, dans le secteur de l'habillement : 195 %, par rapport à l'année précédente et 240 % pour les fournitures et équipements. Nous sommes bien loin des chiffres d'inflation dont on parle en France ou sur la zone Euro. La situation est extrêmement compliquée d'un point de vue économique. D'un point de vue monétaire, la monnaie locale s'est complètement effondrée, le taux de pauvreté est passé, en deux ans, de 25 % à 75 % de la population. Et de très grosses difficultés en ce qui concerne, à la fois les produits sanitaires, les médicaments et matériel médical.

Nous avons donc décidé d'apporter notre concours à une opération de solidarité pour l'achat de matériel médical au profit des communes d'Antoura et de Jeïta avec lesquelles nos communes sont associées. Je laisserai la parole à Marie-Hélène qui revient de Jouy-en-Josas où a eu lieu le premier volet de cette solidarité destiné à la collecte de fournitures scolaires menée avec les écoles de nos communes. Marie-Hélène, est-ce que tu peux nous en dire un mot ?

Marie-Hélène HUCHET

Merci, Marc. Effectivement, je reviens de Jouy-en-Josas où nous avons eu la cérémonie de clôture par rapport aux fournitures scolaires. Il a été

demandé aux communes des Yvelines de récolter des fournitures auprès des écoles, primaires et collèges. La récolte a été très productive parce que nous avons réussi à réunir tous ensemble plus d'une tonne de fournitures scolaires. Je veux tout particulièrement féliciter les collégiens de Noisy-le-Roi parce qu'ils sont arrivés les premiers, avec 155 kilos de fournitures scolaires. Cette marchandise va donc partir directement pour les enfants, pour qu'ils puissent avoir un minimum pour travailler à l'école. Le soutien est important, il y a des professeurs qui ne peuvent plus aller dans les écoles par manque d'essence. Les enfants ne peuvent plus non plus se connecter parce qu'il n'y a plus d'électricité, la situation est très compliquée. Nous avons les remerciements les plus élogieux, nous voulions donc remercier tous nos collégiens et nos écoliers qui se sont mobilisés. Sur le département, il y a 4 maternelles et nos 2 maternelles ont participé, un grand merci à tous.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène, pour ce retour, et la délibération d'aujourd'hui, après le premier volet sur les fournitures scolaires, sera donc sur le matériel médical. Elle aura comme conséquence que la municipalité apporte un soutien de 2 000 €, comme le feront les communes de Bailly et de Jouy-en-Josas, le Département aura une contribution de 19 000 €. Et nous organiserons aussi, dans le courant du mois de février, un dîner de solidarité, dont les bénéfices seront également réservés à ce projet solidaire et que le Département devrait aussi soutenir par une subvention.

Nous sommes très attachés à cet esprit de solidarité envers nos amis du Liban. Je voudrais remercier André Bluze parce qu'il apporte beaucoup au travail que nous faisons sur la coopération décentralisée. Au cours de cette mandature, elle ne sera pas réservée au Liban. Si d'autres missions de solidarité sont engagées nous regarderons également, notamment dans le cadre du groupement départemental où André Bluze est notre élu référent. C'est avec André Bluze que nous suivons aussi l'opération de travaux sur le projet de mise en place d'un assainissement non collectif. Et nous irons ensemble cette semaine à l'ambassade du Liban pour voir comment nous pouvons au mieux être solidaires de ce pays.

Est-ce qu'il y a des questions ? Michel.

Michel BOISRAMÉ

Les contributions municipales de 6 000 €, c'est chaque ville qui verse 6 000 € ?

Marc TOURELLE

Chaque ville verse 2 000 €, Jouy, Bailly et Noisy-le-Roi.

Michel BOISRAMÉ

Il n'y a pas Versailles ? Parce que dans la convention au-dessus il y a marqué : « Jouy, Bailly, Versailles et Noisy ».

Marc TOURELLE

C'est vrai, j'avais oublié que Versailles a été sollicitée et a décidé également de rentrer dans la boucle.

Michel BOISRAMÉ

Cela fait donc 8 000 €.

Marc TOURELLE

Oui, tu as raison, Michel.

Michel BOISRAMÉ

Et les 7 000 € en fonctionnement ?

Marc TOURELLE

C'est le Département qui verse une subvention pour le fonctionnement des associations là-bas.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose donc d'approuver cette convention, et bien évidemment, avec André, nous reviendrons vers vous pour donner le suivi de cette action. André, je ne sais pas si tu veux intervenir à ce propos ?

André BLUZE

C'est une action solidaire et je pense que, comme cela a été souligné, c'est la première action solidaire que nous sommes en train de mettre en place. Que ce soit la majorité ou l'opposition, je pense que nous sommes tous d'accord sur la solidarité et après nous pourrions nous pencher sur d'autres endroits. Nous parlons d'assainissement, j'avais évoqué le fait que des départements d'outremer, et notamment la Guadeloupe, a aussi des problèmes d'assainissement, il faudrait peut-être que nous réfléchissions à ce sujet-là si nous ne pouvons pas les aider d'une manière ou d'une autre. De même que d'autres pays, c'est-à-dire que ce n'est pas réservé uniquement au Liban, mais il faut savoir que dans la mesure où nous pouvons les aider autant le faire et de manière intelligente. Je pense que c'est déjà bien parti et à partir de cela nous pourrions faire d'autres choses de manière efficace.

Marc TOURELLE

Tout à fait. Merci, André. Au terme de ces échanges, je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat qui vous est présentée : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 000 € à Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises.
- 2) **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat 2021-1 avec Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaises, le département des Yvelines, la Mairie de Bailly, la Mairie de Jouy-en-Josas, la Municipalité d'Antoura, la Municipalité de Jeïta et la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftough annexée à la présente délibération.

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire de la ville de Noisy-le-Roi à signer la convention de partenariat 2021-1 avec Cités Unies Liban/Bureau Technique des Villes Libanaise, le département des Yvelines, la Mairie de Bailly, la Mairie de Jouy-en-Josas, la Municipalité d'Antoura, la Municipalité de Jeïta et la Fédération des Municipalités du Kesrouan-Ftouh annexée à la présente délibération, et ses éventuels avenants.
- 4) **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022.

APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2021/2024

Marie-Hélène HUCHET

Cette convention concerne essentiellement le partenariat que nous avons avec la Caisse d'allocations familiales, la CAF, qui est donc un partenaire très privilégié par rapport aux communes. Elle soutient financièrement toutes les actions que nous pouvons mener en faveur — en l'occurrence dans ce domaine — la petite enfance et l'enfance. La ville a validé un partenariat à travers deux prestations jusqu'à présent : la prestation de service enfance-jeunesse, qui vise essentiellement à favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil et de contribuer à l'épanouissement des enfants. Et la deuxième concerne une prestation de service unique en faveur des structures d'accueil du jeune enfant, tout ce qui est petite enfance jusqu'à l'âge de 5 ans inclus.

Le contrat enfance-jeunesse, qui s'est terminé en décembre 2020, ne peut pas être renouvelé car la réforme des financements de la CAF est intervenue, mettant fin à ces contrats. La convention territoriale globale vise à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet social sur le territoire partagé au regard des champs d'intervention de la CAF. Aujourd'hui, il y en a 6 : la petite enfance, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et aux services inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie, l'enfance et jeunesse et l'accompagnement de la parentalité.

La convention que nous soumettons aujourd'hui, qui est l'objet du projet de délibération, vise à aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes et créer des conditions favorables à l'autonomie.

Elle s'articule sur trois étapes : la première, un diagnostic territorial, deuxième étape : conception d'un plan d'action et troisième étape : d'un suivi des actions. La prestation financière associée à l'ancien contrat est transformée en bonus territorial et fera l'objet d'avenants sans perte financière pour la commune. Cette convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024. Cette convention a été soumise à la commission enfance et petite enfance le 29 novembre 2021 et a donc reçu un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil municipal de l'approuver et d'autoriser le maire à la signer.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette convention qui a donc reçu l'approbation de la dernière commission, comme l'a indiqué Marie-Hélène. S'il n'y a pas de questions, je la mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie et merci, Marie-Hélène.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **APPROUVE** le projet de convention territoriale globale 2021-2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, ci-annexé ;
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tous documents en application de celle-ci.

ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Marie-France AGNOFFÉ

Bonsoir à tous. Il y a un an nous nous sommes portés candidat, il a été voté en conseil municipal le dépôt de la candidature de la commune pour justement se rallier au réseau porté à l'Unicef en faveur de l'enfance Ville amie des enfants.

Aujourd'hui, l'information est que nous avons obtenu le titre de Ville amie des enfants pour toute la période 2020-2026, toute la mandature. Depuis la candidature, nous avons construit un plan d'action sur 5 engagements de la ville, un plan d'action qui devrait se décliner avec le partenariat de l'Unicef sur toute la mandature et qui porterait sur les 5 engagements que je vais vous rappeler :

- « La ville de Noisy-le-Roi s'engage pour assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité ;
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et chaque jeune de son territoire ;
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune ;
- Nouer un partenariat avec l'Unicef France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde ».

Le plan d'action est joint à la convention qui doit être signée par le maire et également une charte.

J'en profite pour remercier tout l'équipe qui a contribué à la constitution du dossier, un dossier de qualité qui a permis l'obtention du titre. Pour les citer : Catherine Dottarelli, Marie-Hélène Huchet et la Direction générale des services : Maud Laloue et Virginie Rodier.

L'objet de la délibération étant d'autoriser le maire à signer la convention et la charte et d'adopter le plan d'action communal pour accompagner l'ensemble des actions de l'enfance et de la jeunesse.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-France, pour cette présentation. C'est vrai que c'est un sujet que nous avons abordé il y a déjà un moment avec Catherine, qui est très proche de l'Unicef. J'ai encore eu l'occasion, lors du Marché de Noël, d'échanger et de les remercier pour leur confiance. Etre Ville amie des enfants,

cela ne se décrète pas, cela se mérite et ce ne sont pas des engagements dans les nuages, ce sont des actions très concrètes. Elles devront être effectuées, pour être, pendant toute cette mandature, à la fois une Ville amie des enfants et une ville attractive pour nos familles. Catherine, tu veux peut-être ajouter un mot ?

Catherine DOTTARELLI

Je voudrais vous remercier d'avoir accepté d'accueillir de nouveau l'Unicef sur les stands du Marché de Noël il y a deux ans et d'avoir accepté de les rencontrer, ce qui leur a permis de te présenter le projet Ville amie des enfants et de poser cette candidature qui, effectivement, a donné lieu à un gros travail. Merci à Marie-France, Marie-Hélène et Maud Laloue, ce qui nous a permis de porter ce beau projet. Maintenant, ce n'est que le début, il reste à mettre en œuvre ce plan d'action tout au long de cette mandature, qui permettra à nos enfants et nos jeunes Noiséens de devenir acteurs de la vie sociale au sein de notre ville. C'est donc un beau projet jusqu'en 2026, merci à vous d'avoir accepté ma proposition. Et merci pour la générosité des Noiséens, le stand de Noël de Noisy, encore cette année, s'est distingué par son franc succès comme il y a deux ans.

Marc TOURELLE

Merci, Catherine de ces bonnes nouvelles et merci à Marie-France de porter ce projet avec Catherine, Marie-Hélène et les services. IL nous reste à approuver, à la fois le plan d'action municipal et à autoriser le maire à signer la présente convention concernant ledit plan. Je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **ADOpte** le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Marc TOURELLE

Marie-Hélène reprend la parole pour quelques délibérations autour de nos écoles.

Marie-Hélène HUCHET

Merci, Marc. Cela concerne ce que l'on appelle plus communément le droit d'écolage, c'est-à-dire que les écoles publiques de Noisy-le-Roi accueillent des enfants qui viennent des communes avoisinantes et vice-versa, c'est-à-dire que nous avons des écoliers qui partent sur les communes avoisinantes. L'article L.212-8 du Code de l'Éducation prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement relative à la scolarisation de ces enfants se fait par accord entre communes d'accueil et communes de résidence. En accord avec l'Union des maires des Yvelines et l'association des maires-adjoints de l'enseignement des Yvelines, la commune souhaite maintenir, pour l'année scolaire 2020-2021 et les années suivantes, les tarifs précédemment fixés par la délibération du 27 mai 2019. Soit 973 € pour les enfants scolarisés en école maternelle et 488 € pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acter la participation financière à verser à la commune d'accueil, pour les enfants noiséens scolarisés hors commune, et la participation financière à recevoir de la commune de résidence, pour les enfants scolarisés hors commune à Noisy.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Est-ce qu'il y a des questions sur cette répartition communale qui est fixée chaque année ? Pas de questions, je mets donc aux voix cette délibération pour fixer les tarifs de 973 € par élève scolarisé en école maternelle et 488 € par élève scolarisé en école élémentaire : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1) **DECIDE** de maintenir de fixer pour l'année scolaire 2020/2021 et les années suivantes, les montants des frais de scolarité demandés aux communes de résidence ou payés par la collectivité comme suit :
 - 973€ pour un élève scolarisé en école maternelle
 - 488 € pour un élève scolarisé en école élémentaire
- 2) **DIT** que les recettes et les dépenses sont inscrites au budget communal

RYTHMES SCOLAIRES : MAINTIEN DE LA SEMAINE A 4 JOURS

Marie-Hélène HUCHET

Un décret du 27 juin 2017 permettait aux communes qui le souhaitaient de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements scolaires sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi. Et après avoir consulté les parents et les agents des écoles, le conseil municipal en avait fait la demande pour les écoles de Noisy-le-Roi. La Direction académique avait accordé cette dérogation pour les années 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. Aujourd'hui il est nécessaire que le conseil municipal positionne le maintien, ou non, de la semaine des 4 jours. Cette orientation a été soumise à l'examen et au vote des conseils d'écoles et les résultats de cette consultation sont les suivants : le conseil de l'école maternelle Kergomard était le 19 octobre 2021, celui de l'école élémentaire Le Cèdre le 21 octobre 2021, celui de l'école maternelle La Fontaine le 9 novembre 2021 et celui de l'école Jules Verne le 18 octobre 2021. Les 4 écoles ont répondu favorablement au maintien de la semaine de 4 jours, il a donc été décidé de soumettre aujourd'hui le maintien de la semaine de 4 jours au conseil municipal.

Marc TOURELLE

Merci, Marie-Hélène. Effectivement, c'est une question qui avait été portée au débat il y a maintenant 4 ans, ce rythme de la semaine de 4 jours a l'air de convenir à tout le monde, il est donc proposé de le poursuivre. Des questions ? Pas de questions, je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter auprès du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour les années scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.

REMUNERATION DES HEURES DE SURVEILLANCE EFFECTUES PAR DES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Marc TOURELLE

Nous avons maintenant deux délibérations RH, je laisse donc la parole à Christophe.

Christophe MOLINSKI

Merci, Marc. Nous restons dans le scolaire puisqu'il s'agit de la rémunération des heures de surveillance effectuées par des enseignants dans le cadre des activités périscolaires. Vous savez que nous avons deux types de population : soit des animateurs, soit des enseignants pour exercer ces deux types de missions qui sont la surveillance de la cantine mais également celle de l'étude. Il faut reconnaître qu'il est compliqué de recruter des animateurs parce que les quotités de travail sont faibles et discontinues dans la journée.

Nous avons l'opportunité de recruter ces enseignants qui sont sur place, et qui bénéficient en outre de l'autorité naturelle de l'enseignant, ce qui n'est pas inutile pour faire respecter le protocole sanitaire. Il vous est donc proposé de fixer les taux de rémunération qui sont repris dans le tableau. L'heure d'étude surveillée, qui n'est pas une étude dirigée puisque le tarif est légèrement supérieur, est de 20,03 € pour l'instituteur exerçant, ou non, les fonctions de directeur d'école élémentaire et exerçant au collège. Et pour les professeurs des écoles — Il y a maintenant de plus en plus — classes normales, exerçant, ou non, les fonctions de directeur d'école : 22,34 € et 24,57 € pour les professeurs des écoles hors classe. L'heure de surveillance est à 10,68 € pour les instituteurs, 11,91 € pour les professeurs des écoles et pour les hors classe : 13,11 €.

Il convient donc de fixer ces taux horaires de rémunération par Monsieur le Maire, afin d'assurer ce service qui rend, effectivement, bien des services aux parents noiséens.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe. Est-ce qu'il y a des questions concernant cette délibération ? (*Monsieur le Maire en fait la lecture*) S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) **PERMET** que les missions de surveillance de l'étude et de la cantine au titre de l'activité accessoire soient assurées par des enseignants contre une rémunération horaire d'un montant de :

- **22,34 €** pour une heure de **surveillance de l'étude**
- **11,91 €** pour une heure de **surveillance de la cantine**

Le montant de ces indemnités a été fixé en tenant compte des plafonds prévus dans le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal.

2°) **DIT** que les crédits suffisants seront prévus chaque année au budget primitif

FIXATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS MUNICIPAUX

Christophe MOLINSKI

En novembre 2001, le conseil municipal avait approuvé le protocole d'accord à l'aménagement de la réduction du temps de travail. Ce protocole actait un temps de travail à 1 607 heures annuelles, je ne vous en ferai pas le détail mais vous l'avez dans la délibération. Le cycle de travail, pour les agents de la mairie est, soit hebdomadaire, ce qui permet des activités qui peuvent s'exercer suivant des jours et des horaires inchangés tout au long de l'année. Soit annualisé, ce qui permet de gérer les fluctuations des activités, notamment les ATSEM qui sont soumis au rythme des vacances scolaires, ou le bassin d'apprentissage, ou l'accueil de loisirs, tout ce type de population. Il y a des garanties minimales, ces collectivités peuvent donc définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail, dès lors que la durée annuelle du travail et les prescriptions minimales prévues par la réglementation sont respectées. Ces garanties minimales sont au nombre de 6 : la durée maximale hebdomadaire, la durée maximale quotidienne, l'amplitude maximale, le repos minimum journalier et hebdomadaire, les pauses et le travail de nuit.

Il faut savoir qu'il existe deux dérogations à ces garanties minimales, qui sont plutôt exceptionnelles, limitées dans le temps et nous devons en informer le comité technique. Ce dernier a, bien sûr, été informé de ces deux délibérations et a voté en leur faveur. Ce sera pour la protection des biens et des personnes, c'est donc plutôt la police municipale ou dans des cas où la continuité du service public est indispensable, nous avons notamment parlé des ATSEM.

La commune ayant intégré ces dispositifs, il restait à régler la journée du maire. Elle comporte 7 heures, elle était offerte à l'occasion des fêtes de fin d'année, à partir de janvier 2022 elle ne le sera plus. Il y aura une réflexion avec les agents pour transformer cette journée en une journée de rencontres pédagogiques.

Il est donc proposé de fixer les durées de travail : 36 heures avec 25 jours de congés annuels et 6 jours de RTT, 37 heures et 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT, et 37h30, 25 jours de congés annuels et 15 jours de RTT.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe, pour cette présentation qui a été faite, comme tu l'as rappelé, dans le cadre des échanges que nous avons avec les représentants du personnel au sein du comité technique et cette organisation qui a été très bien décrite a donc été approuvée par les représentants de la municipalité et du personnel.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? (*Monsieur le Maire en fait la lecture*) Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Michel BOISRAMÉ)

1) **FIXE** la durée de travail comme suit :

Durée Hebdomadaire	Congés Annuels	JRTT
36h	25 jours	6 jours
37h	25 jours	12 jours
37h30	25 jours	15 jours

2) **AUTORISE** la détermination de cycles de travail, annuel ou hebdomadaire, suivant les nécessités d'organisation de l'activité des services

3) **PRECISE que**, le nombre de jours ARTT dévolu aux agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure à 35h tient compte de la journée de solidarité permettant d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées,

4) **ADOpte** la proposition d'organisation du temps de travail pour la commune de Noisy-le-Roi avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

EXTERNALISATION DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Delphine FOURCADE

Il faut rappeler que dans le cadre de ses missions de service public, la ville de Noisy-le-Roi assure l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols et des demandes de certificats d'urbanisme déposés en mairie, et ceci, bien sûr, conformément au Code de l'urbanisme. L'instruction des permis de construire, des permis d'aménager, de démolir, des déclarations préalables — il faudra le rajouter — ou encore des certificats d'urbanisme opérationnels, nécessitent l'accomplissement de plusieurs opérations administratives rigoureuses. Elle nécessite aussi une analyse technique approfondie et le strict respect des délais et procédures définis par le Code de l'urbanisme, ceci afin d'éviter toute erreur de droit préjudiciable aux pétitionnaires, aux riverains et à la collectivité.

Jusqu'alors, ces opérations étaient exclusivement assurées par un agent qui a quitté la collectivité. Aucun autre agent en interne n'est susceptible de pouvoir assumer cette mission et le marché de l'emploi sur ce profil est très tendu. Pour assurer la continuité de cette mission essentielle, l'article du Code de l'urbanisme R.423-15 donne la possibilité pour une commune de confier les actes d'instruction à un prestataire privé.

Le conseil municipal est donc invité à approuver l'externalisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, des demandes de certificats d'urbanisme opérationnels en ayant recours à un prestataire privé sur le fondement des articles L.423-1 et R.423-15 du Code de l'urbanisme et dans le respect des règles de la commande publique.

Marc TOURELLE

Merci, Delphine. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Magali.

Magali PRADEL

Je constate que la délibération a été modifiée par rapport à ce qui a été présenté en commission urbanisme, je suis donc un peu surprise.

Ensuite, j'aimerais que l'on détaille à nouveau. En fait, j'ai compris que le responsable du service de l'urbanisme partait au Département, il n'a pas un préavis à faire le temps suffisant pour pouvoir recruter quelqu'un à sa place ?

Marc TOURELLE

Je vais répondre à cette question en précisant dès le départ que les discussions que nous avons dans le cadre du conseil municipal, lorsque l'on parle des agents, ne doivent pas mentionner les noms, mais, par contre, nous pouvons citer les postes.

Le responsable de l'urbanisme est effectivement parti au Département pour assurer d'autres missions, dans le cadre d'une embauche qui a été faite. Il n'était pas fonctionnaire mais contractuel, il peut donc tout à fait partir, ce qu'il a fait dans des délais assez courts mais en respectant toutes les modalités puisqu'il lui restait des congés. Bien évidemment, nous allons lancer un recrutement, comme l'a dit Delphine il y a beaucoup de tension sur ces postes-là et ce n'est pas facile de trouver un bon Directeur ou une bonne Directrice de l'urbanisme. Nous n'allons donc pas nous précipiter, mais nous allons faire un recrutement le plus large et le plus efficace possible. En attendant, il faut effectivement que nous puissions externaliser ces demandes puisque nous avons beaucoup à faire, ce service a beaucoup de travail, que ce soit dans le cadre des dépôts de permis de construire ou des autorisations d'urbanisme. Il est donc essentiel pour nous qu'il y ait une continuité du service public la plus précise et la plus qualitative possible. C'est dans ce cadre-là qu'il nous faut bien poursuivre en externalisant cette fonction, le temps de trouver quelqu'un.

Magali PRADEL

Nous avons demandé à ce que, dans le cadre du conseil municipal, il y ait une information faite dans 6 mois sur l'état de l'avancement du recrutement d'une éventuelle personne. Manifestement, cela n'a pas été rajouté.

Marc TOURELLE

Tout à fait, nous ferons cette information, il n'y a absolument aucun problème.

Magali PRADEL

Si cela va sans dire, pourquoi ne pas l'écrire dans la délibération ?

Marc TOURELLE

A partir du moment où je m'exprime, ce sera porté au compte-rendu et donc écrit.

Dominique JAILLON

Je voulais savoir si cette externalisation est donc temporaire.

Marc TOURELLE

Oui.

Dominique JAILLON

Et est-ce qu'il y a une durée sur laquelle nous nous engageons aujourd'hui ?

Marc TOURELLE

Oui.

Catherine DOTTARELLI

C'était la question que nous avons posée en commission et que nous souhaitions voir rajoutée dans cette convention.

Delphine FOURCADE

Nous avons pris en compte votre demande, nous en avons discuté et le fait de mettre un terme ou un délai était assez préjudiciable pour nous, Cela nous obligeait à repartir sur une délibération peut-être dans 6 mois si nous n'avions pas trouvé le prestataire extérieur. En tout état de cause, vous serez informés par le biais des décisions du maire de la signature d'un contrat avec un prestataire privé, dans laquelle le délai sera obligatoirement mentionné.

Marc TOURELLE

Merci pour cette réponse.

Catherine DOTTARELLI

Ce qui veut dire que la signature de la convention avec le prestataire extérieur sera bien limitée dans le temps, ce sera bien précisé.

Delphine FOURCADE

Oui.

Catherine DOTTARELLI

D'accord. Et nous avons une estimation du coût du service ou du forfait de cette externalisation ?

Marc TOURELLE

C'est 35 000 € par an, cela doit faire un peu moins de 3 000 € par mois.

Catherine DOTTARELLI

D'accord. En tout cas, nous regrettons que la durée dans le temps ne soit pas mentionnée dans la délibération, même si nous devons la refaire dans six mois, elle était déjà écrite, au mieux nous aurons trouvé quelqu'un.

Marc TOURELLE

Elle le sera forcément dans le cadre d'un contrat à conclure, mais il faut nous laisser le temps de discuter avec les personnes auxquelles elle va s'adresser, il faut que l'on voit avant quelles sont les possibilités, s'il y a des tarifs pour un an, six mois. Ce serait complètement stupide de devoir se mettre un délai avant même d'avoir discuté avec les gens, ce n'est pas comme cela que l'on procède. Ce que le conseil municipal demande aujourd'hui aux élus c'est d'approuver la démarche, ensuite, bien évidemment, cette démarche sera limitée dans le temps. Mon objectif, en tant que maire, est de trouver le plus rapidement possible, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est la situation la plus inconfortable qui puisse être, surtout sur un sujet comme l'urbanisme. Je n'ai donc pas l'intention de profiter du départ d'un directeur pour externaliser ad vitam aeternam, mon objectif est bien de trouver quelqu'un le plus rapidement possible. Si c'est cela que vous vouliez entendre comme réponse, c'est celle que je vous donne.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. Je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

- 1) **APPROUVE** l'externalisation des demandes d'autorisations d'urbanisme, telle que présentée, en ayant recours à un prestataire privé sur le fondement des articles L423-1 et R4213-15 du code de l'Urbanisme et dans les règles de la commande publique ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de prestation concernant l'assistance de la commune dans l'instruction du droit des sols.

Marc TOURELLE

Cette délibération fait suite à une précédente de même nature qui avait été prise il y a un peu plus de deux ans et je laisse Delphine en parler.

Delphine FOURCADE

Effectivement, le 9 octobre 2019 une délibération avait été portée au conseil municipal en vue d'engager une procédure de déclaration de projet et une mise en compatibilité du PLU sur le secteur de Montgolfier. Il a été envisagé une requalification de cette zone d'activité tertiaire en un quartier mixte se composant de logements et d'activités, auxquelles il est nécessaire de rajouter aujourd'hui la notion d'équipement public, qui n'était pas présente dans la délibération de 2019. De plus, dans le cadre d'une réflexion élargie, voulue par la municipalité, il est proposé de fixer les modalités de concertation en vue d'associer l'ensemble de la population au projet. En fait, nous aurions pu nous contenter de cette délibération de 2019, elle avait déjà lancé la procédure, elle était toujours d'actualité. Mais nous avons voulu ici, dans cette délibération, préciser cette notion d'équipement public ainsi que les modalités de concertation, ce qui n'avait pas été fait en 2019.

Pour appel, cette procédure comprendra une consultation des personnes publiques associées dans le cadre d'une réunion d'examen conjoint et la mise en place d'une enquête publique. La délibération d'aujourd'hui supprime et remplace celle de 2019.

Le conseil municipal est donc invité à lancer la procédure de déclaration de projet, ainsi que la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, en vue de réaliser un projet de requalification du secteur du parc privé d'activité du Montgolfier.

Marc TOURELLE

Merci, Delphine. Est-ce qu'il y a des questions ? Magali.

Magali PRADEL

En commission urbanisme, j'avais demandé que soit rajouté l'article L.153-34 qui dit : « Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen. La révision est de nature à induire de graves risques de nuisance ». Le secteur Montgolfier étant à côté de la départementale, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas rajouter cet article.

Marc TOURELLE

La réponse a été faite, je l'ai vu passer, ce n'est pas moi qui l'ai faite, je ne sais plus qui l'a faite mais je l'ai vue. Il ne s'agit pas de la révision du plan local d'urbanisme, il s'agit de la déclaration de projet, ce n'est donc pas le sujet.

Magali PRADEL

Cela n'empêche que cela pourrait être rajouté au plan local d'urbanisme.

Marc TOURELLE

Non, cela ne peut pas être rajouté puisque cela n'a absolument aucun objet par rapport à la délibération qui est présentée ce soir, c'est sans objet. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose donc de passer au vote pour cet engagement d'une procédure de déclaration de projet sur le secteur de Montgolfier, qui annule et remplace la délibération précédemment prise en octobre 2019 à ce sujet : qui est contre ? 4 contre. Qui s'abstient ? Je vous remercie, en précisant que, puisque si Delphine et tous ensemble nous avons souhaité porter la précision dans cette délibération, c'est que nous avons l'intention de concerter et d'inviter les Noiséens pour un projet qui les concerne. Ce, pour un nouveau quartier qui sera, non pas seulement celui de quelques-uns mais de tous et sur lequel nous avons, à la fois de fortes exigences et une nouvelle ambition.

André BLUZE

J'ai une petite question au sujet du Montgolfier : beaucoup de Noiséens s'interrogent sur le trou qui a été fait à l'entrée du Montgolfier. Que se passe-t-il, il y a des travaux ? A l'entrée de la route il y a des travaux, on a abattu des arbres, on a creusé un genre de trou.

Christophe MOLINSKI

C'est effectivement un projet privé, pour l'instant, et ils ont besoin de mesurer le terrain, il y a donc une sorte de débroussaillage intensif pour établir un futur projet qui, normalement devra avoir un permis déposé dans peu de temps.

Michel BOISRAME

C'est quand même un sacré débroussaillage, tous les arbres ont été arrachés, le trou fait 3 mètres de profondeur.

Christophe MOLINSKI

Oui, mais c'est chez lui, d'abord c'est un terrain privé et, par ailleurs, cela a été fait avec l'architecte des bâtiments de France qui a marqué les arbres qu'il fallait laisser.

André BLUZE

J'ai un autre commentaire à faire, puisque j'avais posé la question au dernier conseil au sujet d'une réunion de municipalité qui a d'ailleurs eu lieu. C'est pour cela que j'avais expliqué pourquoi je suis contre, parce que lorsque cela a été présenté, ça l'a été de façon un peu confuse et cela ne correspondait pas à nos attentes. C'est-à-dire qu'il manquait beaucoup d'informations dans cette présentation, à savoir exactement la surface sur laquelle vont être implantés les immeubles, savoir si les bâtiments vont respecter ce qui avait été présenté au niveau du colloque de Chaponval, c'est-à-dire l'espacement entre les bâtiments, le nombre d'espaces verts, etc. Et aussi un côté financier, puisqu'apparemment il y a des terrains qui appartiennent à la municipalité qui vont être vendus. Nous avons posé la question de la valeur de ces terrains et à qui ils vont être vendus et, d'autre part, au niveau des nuisances, nous n'avons pas eu toutes les réponses attendues. C'est pour cela que, peut-être, dans les prochaines réunions, ce serait intéressant de pouvoir s'y atteler et éventuellement dire exactement le nombre d'habitants qui vont s'implanter dans cette zone, puisque c'est quand même une petite zone, trois hectares, on ne va pas y mettre des milliers et des milliers d'habitants. Il y a d'autres questions : le service public, puisque l'on a fait venir des habitants il va donc peut-être falloir implanter une crèche, une nouvelle école, etc. Le projet, tel qu'il a été présenté, était un peu incomplet, c'est pour cela que, personnellement, j'ai voté contre et que j'attends beaucoup de réponses à ce sujet-là. Et je

voudrais savoir si ce projet, puisque j'ai parlé d'un Cerfa qui avait été édité le 2 octobre 2019, correspond exactement à ce qui avait été présenté dans ce Cerfa.

Marc TOURELLE

Merci de ton intervention, tu l'as dit toi-même, la présentation en réunion de municipalité est un point d'étape. Nous n'avons pas voulu que les conseillers d'opposition découvrent en même temps que toute la ville le projet tel qu'il sera présenté. Nous avons organisé cette réunion afin de prendre vos avis, vos positions et tenir compte aussi de vos remarques, comme nous le ferons avec l'ensemble des Noiséens qui seront invités à dire aussi comment ils veulent ce quartier. C'était donc un point d'étape, évidemment, il manque un certain nombre d'informations parce qu'à ce jour nous n'avons pas engagé de négociations en vue de vendre un terrain. Avant d'en vendre un il faudra d'abord que les services des Domaines viennent l'évaluer et qu'ensuite nous engagions une concertation avec d'éventuels repreneurs, nous le ferons dans le cadre d'un concours. Mais nous ne sommes vraiment pas là sur cette étape-là, nous sommes aujourd'hui en train de construire ensemble — et nous voulons le faire avec vous aussi — le nouveau quartier Montgolfier. Forcément, ce n'est pas en une réunion, si nous étions venus avec des choses toutes prêtes et toutes faites, mais ce n'est pas l'objectif. L'objectif est de présenter l'état des réflexions sur le travail de fond engagé depuis plusieurs mois.

André BLUZE

Pour dévoiler ce qui a été dit, nous avons parlé de l'implantation d'un parc relais à la place des services techniques.

Marc TOURELLE

Je t'arrête tout de suite, André, si j'ai organisé une réunion de municipalité c'est pour commencer une discussion autour de ce projet. Nous aurons l'occasion de tenir compte de tout ce qui a été dit et s'il faut faire à nouveau des réunions de municipalité, nous en ferons. Mais aujourd'hui c'est un conseil municipal avec un ordre du jour et si je peux bien répondre à des questions et prendre tes commentaires en compte, je ne vais pas engager aujourd'hui une séance de travail sur ce quartier, ce n'est ni l'heure, ni l'endroit.

André BLUZE

Je comprends tout à fait. Pour rebondir, ce serait intéressant d'avoir une autre réunion de municipalité pour voir l'avancée de ce projet, d'avoir une date.

Marc TOURELLE

J'enregistre ta remarque et je verrai comment nous pouvons organiser cela.

André BLUZE

Comme elle a été organisée déjà une première fois, nous pouvons continuer à discuter avant de présenter cela à la population.

Catherine DOTTARELLI

J'ai juste une question sur ce projet : quelle est la valeur et l'engagement du Cerfa qui a été déposé d'une vingtaine de pages en 2019 et qui était très complet et très précis.

Marc TOURELLE

Tel que cela a été dit, ce n'est pas un document qui a été émis par la municipalité, c'est un document qui n'engage que ceux qui l'on émis, dans le cadre d'autorisations qu'ils demandent auprès de l'autorité environnementale. Cela ne nous concerne donc pas, ce sont des personnes qui ont fait ce Cerfa, mais à partir de documents qui n'engagent pas la ville. Et, vous avez pu le constater, le projet qui vous a été présenté est complètement différent de celui qui était sur ce Cerfa. Cela veut bien dire que c'est bien à la ville que revient la décision, ou pas, de faire ce quartier. La réponse est donc tout à fait claire sur ce Cerfa, il n'a pas été émis par la municipalité et il n'engage que ses auteurs.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y a pas d'autres questions. Je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : André BLUZE, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI)

- 1) **PRESCRIT** une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU sur le secteur « Montgolfier » ;
- 2) **FIXE** les modalités de concertation en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - Informations régulières dans le Journal Municipal et sur le site de la Ville,
 - Organisation d'au moins deux réunions publiques (concertation, temps d'échanges) pour recueillir les attentes des habitants
- 3) **PRECISE** que cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du PLU. À l'issue, Monsieur le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera.
- 4) **DONNE** autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant la réalisation de la déclaration de projet et la modification du PLU,
- 5) **INDIQUE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2019-07-10-09 du 07 octobre 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Magali PRADEL

J'ai deux questions : j'ai demandé en commission urbanisme et en commission finances la liste du patrimoine de la commune à jour, et je souhaiterais savoir quand nous allons pouvoir l'obtenir.

Marc TOURELLE

Le plus rapidement possible, je me tourne vers les services, je crois que c'est une information disponible à tout moment. Il n'y a donc aucun problème, nous allons t'envoyer cela dans la semaine.

Magali PRADEL

D'accord. Et ensuite, je n'ai pas pu assister à la commission environnement, je souhaitais savoir quand serait la prochaine, j'attends désespérément la réponse de Monsieur Duvernoy.

Marc TOURELLE

Jérôme, est-ce que tu as une date à proposer ?

Jérôme DUVERNOY

Vous aurez pu constater que dans notre commission environnement deux personnes manquent, puisqu'il y a eu deux désistements, deux personnes qui sont parties. J'attends de trouver deux personnes supplémentaires pour que notre mission soit complète avant d'organiser une prochaine réunion.

Marc TOURELLE

C'est un appel qui est lancé, Loïc et Laure, si vous vous sentez des âmes sur ce sujet, bienvenue. Mais, cela dit, je souhaite, Jérôme, que l'on puisse, dès le mois de janvier faire une réunion. Nous avons notamment un sujet que nous partageons aussi avec Versailles Grand Parc, qui est celui du plan climat – air – énergie territorial, pour lequel nous avons d'ailleurs décidé de faire une réunion commune avec nos amis des communes de Bailly et Rennemoulin. Avant de faire cette réunion avec nos amis, je souhaite que ces éléments soient partagés dans le cadre de la commission municipale. Une réponse te sera donnée dans les meilleurs délais concernant la convocation de cette réunion. Je vais laisser la parole à Christophe qui avait une information que j'ai oublié de donner tout à l'heure.

Christophe MOLINSKI

C'est plutôt une bonne nouvelle puisque c'est le remplacement de notre médecin qui est parti courant novembre et le nouveau arrivera début janvier, c'est quelqu'un qui vient de Chartres, qui était urgentiste là-bas. L'intérêt est qu'il arrive sans patientèle, c'est très important pour nous parce que cela permet « d'absorber » une bonne partie de patientèle, plus d'un millier de patients, entre 1 000 et 1 500, c'est à peu près le volume des médecins actuellement. Il a déjà ouvert son nom sur Doctolib, vous le trouverez mais vous ne pourrez pas prendre de rendez-vous, puisque la procédure est la même partout en France. Il doit donc s'inscrire au Conseil de l'Ordre des Yvelines, ça tombe bien c'est à Noisy-le-Roi, cela a été fait aujourd'hui. Et ensuite il a à peu près une grosse semaine pour être inscrit à la Caisse d'assurance maladie pour pouvoir exercer son métier dans le département.

Marc TOURELLE

Merci, Christophe, pour cette bonne nouvelle.

Magali PRADEL

J'ai encore une question au sujet de la taille des arbres côté Domaine du Par cet les nuisances sonores que cela a mis en lumière. Aurons-nous la possibilité d'avoir une réunion avec l'ensemble des parties prenantes : l'ONF, la Direction régionale de l'équipement, l'ASLGDP, le collectif des riverains ?

Marc TOURELLE

J'ai déjà initié cette réunion et j'ai d'ailleurs invité tous les partenaires et riverains sur place avant même les coupes, puisque j'avais demandé à l'ONF d'organiser cette réunion et ils l'avaient faite après les coupes alors que j'avais demandé de la faire avant. Le Directeur régional de l'ONF s'est déplacé en personne, avec un certain nombre de collaborateurs. L'ASLGDP était présente, de la même façon qu'un certain nombre de riverains et effectivement, il y a eu un certain nombre d'informations, d'éléments, qui ont été partagés. J'ai moi-même demandé à ce que l'ONF étale sa campagne sur plusieurs années, ce qui a permis, sur ce secteur, qu'il n'y ait qu'un hectare qui soit affecté. Et je crois que les conditions ont été partagées, d'ailleurs le service communication a largement relayé la feuille d'information faite par l'ONF, qui indiquait les graves difficultés que connaissent nos massifs forestiers. Notamment sur le massif de la forêt de Marly, mais aussi sur la forêt de Saint-Germain, surtout sur plusieurs espèces. Nous connaissons les difficultés sur le frêne, ici c'est surtout le châtaignier puisque la maladie de l'encre, avec ce champignon encouragé, nous le voyons bien, par le réchauffement climatique qui permet la prolifération de cette maladie, donne des résultats catastrophiques sur nos châtaigniers. Bientôt, avec cette maladie, ils seront éradiqués de nos forêts. L'ONF a bien expliqué tout ce processus, il a également bien indiqué qu'un certain nombre de plantations allaient être refaites. Non pas de la monoculture mais il y aura plusieurs espèces, avec une dominante de chênes, il a indiqué aussi qu'une partie de la végétation naturelle se refera.

Je veux bien, de nouveau, discuter avec les gens, c'est pour cela aussi que j'ai souhaité que l'on puisse installer une sonde sonore pour vraiment mesurer objectivement et peut-être faire valoir ces mesures, plus tard, si l'on constatait de graves dérives ou des résultats extrêmement mauvais. Ce que je constate aujourd'hui ne révèle pas cela, mais j'ai délégué Marc Timsit pour suivre auprès des riverains, et notamment des membres de ton association, le suivi de ces mesures pour voir quelles sont les conséquences. Il faut évidemment faire cela sur plusieurs mois.

Après, il ne faut pas se raconter des histoires, Magali, la commune ne pourra pas, sauf à augmenter ses impôts, financer d'énormes murs anti-bruit comme je l'ai entendu. L'ONF non plus, il n'a même plus de budget aujourd'hui, dès le mois d'avril ils ont consommé tout leur budget pour s'occuper des dépôts sauvages qui envahissent nos forêts. Et quant au service des routes de l'Etat, ils ne le financent pas non plus, sauf dans de nouvelles opérations. Nous n'allons donc pas nous raconter d'histoires, il y a une vraie difficulté, mais la forêt n'est pas un écran ad vitam aeternam. La forêt est un être vivant, avec des arbres qui sont vivants et qui meurent, mais crois bien que je fais le maximum pour demander à l'ONF de faire le métier qu'il a à faire dans les meilleures conditions.

Marc TOURELLE

Nous allons nous arrêter là pour aujourd'hui. J'en profite pour vous remercier de cette année 2021 passée. Nous avons parfois des échanges vifs, il y a une majorité, une opposition mais je voulais, à la fin de ce conseil municipal, saluer, en tout cas, le travail fait par tous. Et notamment, sur certains

sujets, tu l'as rappelé tout à l'heure André et nous l'avons vu aujourd'hui sur la coopération décentralisée ou sur la Ville amie des enfants, je voulais saluer aussi le travail d'une opposition qui sait s'opposer mais qui sait aussi parfois proposer ; je voulais donc le souligner.

Et puis vous remercier tous, mes chers collègues, parce que beaucoup de travail et d'initiatives sont prises, soit au travers des commissions ou des événements. Et je sais combien ce travail est prenant pour des élus et je remercie vos conjoints respectifs pour la patience qu'ils ont à vous laisser continuer à poursuivre vos missions d'élus municipaux. Je vous remercie de l'engagement que vous prenez pour cette commune.

Je vous souhaite une bonne fin d'année, un joyeux Noël et de bonnes fêtes, et je vous donne rendez-vous, en tout cas de façon officielle, pour le 14 février. Nous avons une autre date qui est prévue aujourd'hui, je ne suis pas sûre que nous pourrions la maintenir, c'est celle de nos vœux annuels qui n'a pas eu lieu l'an dernier et qui est prévue aujourd'hui le 20 janvier.

Bonnes fêtes à tous, joyeux Noël et bon retour dans vos familles, merci.

A NOISY-LE-ROI, le 14 décembre 2021

Le Maire,

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations sont consultables au Secrétariat général aux horaires d'ouverture de la Mairie